

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2020

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, LAPALUS Didier, GRANGER Sylvie, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, DREAN Alain, PERRISSIN-FABERT Marielle, GANGNARD Frédéric, LOUBET-GUELPA Isabelle, PACCARD Jean-François, PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, ASSIER Angélique, VITTET Anne-Sophie, LEBEAU Maïwenn.

Excusés ou absents : néant.

M. Frédéric GANGNARD est élu secrétaire.

oooooooooooo

D2020-66 OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2020/2021 – FIXATION DES TARIFS

Mme Sylvie GRANGER, adjointe déléguée aux affaires scolaires, dresse le bilan de la restauration scolaire pour l'année écoulée et indique les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire à venir (prévisionnel de 80 enfants si on ne prend pas en compte les demandes de dérogations scolaires)

Elle présente ensuite les propositions qui sont faites par la commission scolaire à savoir une augmentation des tarifs de la cantine de 1.25 % en moyenne, soit une augmentation de 5 centimes selon les tarifs à l'exception des tarifs adultes qui resteraient au même prix. Il est également prévu la création d'un tarif pour des organisations extérieures à la commune.

	Tarif actuel	Tarif 2020/2021	Tarif externe Organisations extérieures à Manigod
Primaire	4.15	4.20	---
Maternelle	3.95	4.00	---
Crèche bébé	3.43	3.48	5.10
Crèche enfant	3.64	3.69	5.10
Centre de loisirs	4.15	4.20	5.10
Adultes	5.50	5.50	5.50

L'augmentation proposée se justifie pour les raisons suivantes :

- Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis septembre 2016 (si on tenait compte de l'inflation le tarif de 4.15 € en septembre 2016 correspondrait en septembre 2020 à 4.90 €)
- Le prix des produits alimentaires a augmenté depuis le déconfinement,
- Il est prévu de se mettre en conformité avec les obligations légales portant sur la qualité des produits alimentaires en introduisant davantage de produits bio, labellisés, ou locaux. A cet effet, le budget des produits alimentaires qui est actuellement de 1.68 €/repas environ, passera à 1.80 €.

Suite à une remarque d'une conseillère, il est précisé que la commission se donne le temps de réfléchir à la mise en place d'une tarification au quotient familial pour les

années scolaires suivantes. A cet effet, il faudra probablement faire évoluer les logiciels de facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour et une voix contre :

- **DECIDE D'APPROUVER** les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous pour l'année scolaire 2020/2021. Par rapport à la proposition de la commission Affaires scolaires, les modifications apportées sont les suivantes :

- le tarif externe pour les organisations extérieures à la commune est passé à 5.30 € pour les crèches et centres de loisirs et reste à 5.50 pour les adultes
- les autres tarifs sont adoptés sans modifications

	Tarif actuel	Tarif 2020/2021	Tarif externe
Primaire	4.15	4.20	---
Maternelle	3.95	4.00	---
Crèche bébé	3.43	3.48	5.30
Crèche enfant	3.64	3.69	5.30
Centre de loisirs	4.15	4.20	5.30
Adultes	5.50	5.50	5.50

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures des membres présents à la séance.

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 09.07.20 et publiée ou notifiée le 08.07.2020

Fait à MANIGOD,
Le Maire,

